

#### SCOT DE LA VALLEE DE L'OISE

P.A.D.D.

PROJET D'AMÉNAGEMENT

ET DE DEVELOPPEMENT

DURABLES









Avec le concours financier





#### **Gestion du document**

#### **RÉFÉRENCES**

Référence interne	PADD-SCOT-CCVOISE - pièce 1.1	
Version.révision	6.0	
Date	12 décembre 2013	

#### **RÉDACTION**

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Philippe PLANTAGENEST, Erwan BACONNIER, Marielle FROSINI, Lisa VINASSAC, Didier DELZOR, Laur FLANDRE
Autres auteurs	Véronique BISSON, Sabine VAYSSADE
Contrôle qualité	Perrine THEILLARD

#### **SUIVI DES MODIFICATIONS**

Indice	Date	Origine	Contenu
V1.01	30/09/2011	Version d'origine	
V2.01	15/12/2011	1° modification	A la suite du comité de suivi du 07/12 :2011
V3.01	10/01/2013	2° modification	A la suite des réunions de la CC
V4.01	19/03/2013	3° modification	A la suite des réunions de la CC
V5.01	06/062013	Version d'arrêt	
V6.01	12/12/2013	Dossier d'approbation	

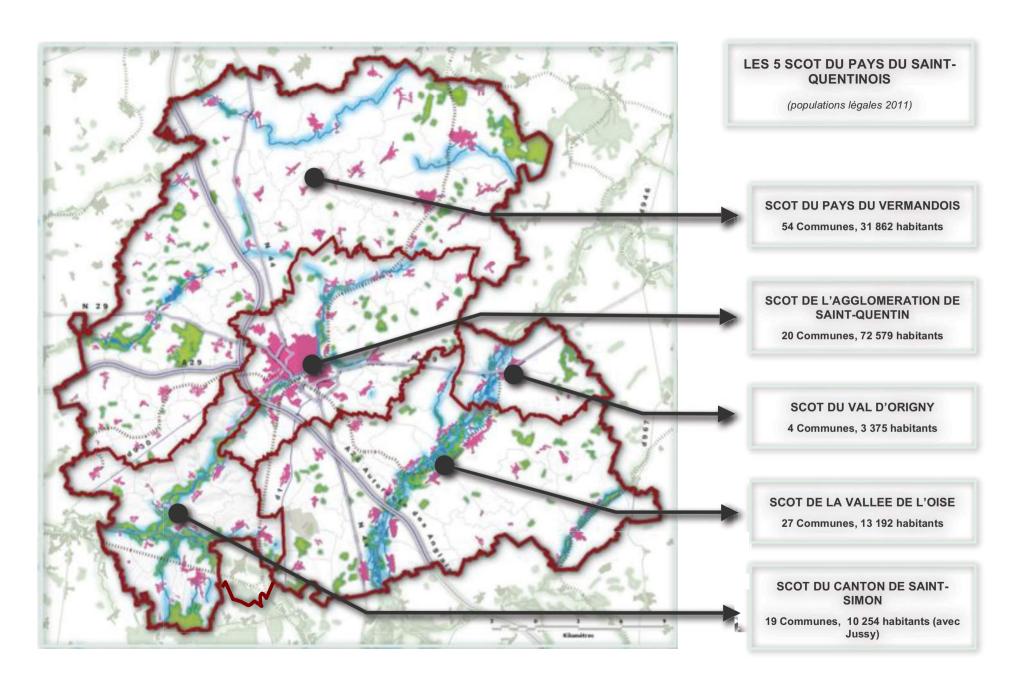


Le présent document été réalisé sous l'égide du groupement « PROSCOT », pour le compte des EPCI du Pays du Saint-Quentinois



#### **SOMMAIRE**

<b>Préambule</b>	
Un cadre législatif en profonde évolution	<b>p. 5</b> p. 5
Une organisation interne en mutation	p. 5
Un projet de territoire à une double échelle	p. 7
Le P.A.D.D. : un contenu au service du projet	p. 7
Première partie : la stratégie et le positionnement du territoire du Pays Saint-Quentinois	p. 11
Les leviers du développement territorial	p. 9
Les conditions de l'attractivité du Saint-Quentinois	p. 11
La nécessaire ouverture du Pays Saint-Quentinois	p. 15
Les grands objectifs du territoire	p. 17
Seconde partie : la stratégie et le positionnement du territoire du Pays Saint-Quentinois	p. 19
Les objectifs et les leviers d'action	p. 19
Une nouvelle attractivité fondée sur un cadre de vie de qualité	p. 21
Une qualité de vie en mouvement	p. 29
Les conditions de la croissance économique	p. 31
Les implications du projet de territoire	p. 37
Troisième partie : les actions et les objectifs du projet de territoire	
de la vallée de l'Oise	p. 39
Un projet pour un territoire en mouvement	p. 39
Axe 1 : Développer un maillage de bourgs et de village à l'échelle du territoire	p. 43
Axe 2 : S'affirmer comme un pôle économique structurant du Pays Saint-Quentinois	p. 49
Axe 3 : Apporter une qualité de vie spécifique à la Vallée de l'Oise	p. 52
La traduction en objectifs chiffrés	p. 58



#### **PREAMBULE**

# Un cadre législatif en profonde évolution

La Loi « Grenelle II » modifie la place des SCOT, dont le rôle est encore renforcé, et fournit de nouveaux outils aux collectivités pour mettre en œuvre leur projet.

Pour ce qui est du PADD, cette nouvelle Loi reprend l'essentiel des contenus antérieurs et en ajoute d'autres.

Le nouvel article L. 122-1-3 (ex-article R. 122-2-1) du code de l'urbanisme, issu de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art. 17, I, 2° stipule en effet que :

« Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. »

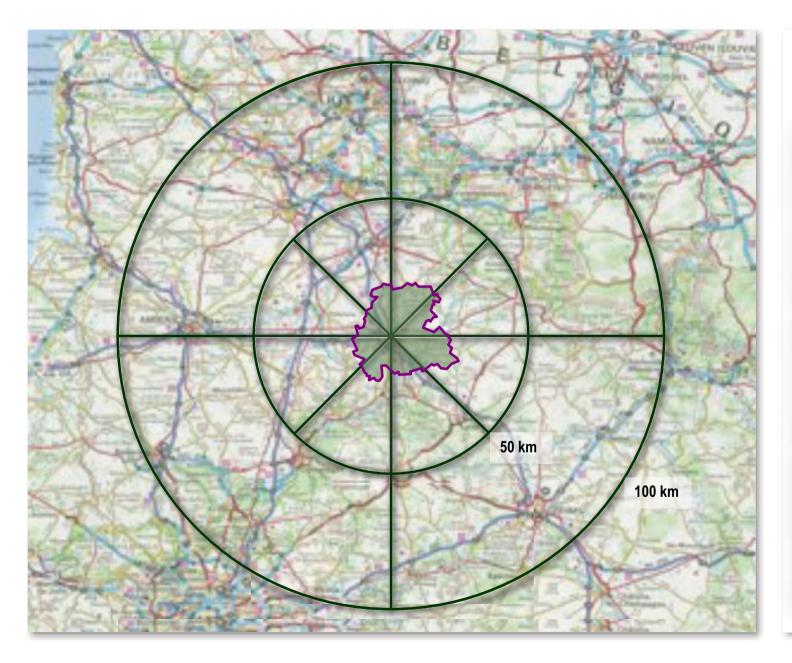
Le présent P.A.D.D., qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Loi, prend évidemment en compte les objectifs assignés par la Loi, et traite de l'ensemble des questions soulevées dans une perspective transversale et globale qui est celle du développement durable.

# Une organisation interne en mutation

L'élaboration du SCOT est également marquée par les effets de la réforme territoriale, qui aboutit, notamment, à une modification du périmètre des SCOT du Pays du Saint-Quentinois, qui son liés à celui des EPCI.

Les EPCI du Pays sont, en effet, destinés à connaître un regroupement entre la Communauté de Communes du Val d'Origny et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise.

Compte-tenu des délais de cette fusion, chaque communauté d'agglomération et de communes existante à la date d'arrêt du document élabore son SCOT, soit cinq SCOT pour l'ensemble du Pays, y compris celui du Val d'Origny et celui de la Vallée de l'Oise.



#### Une attractivité et des atouts géographiques ?

Le « premier cercle » de proximité comprend Cambrai (éloigné de 36 km à vol d'oiseau), Tergnier (21 km), Laon (39 km), Noyon (35 km).

Le « second cercle » comprend des agglomérations importantes : Amiens est à 72 km, Reims à 83, Compiègne à 58, Valenciennes à 59 km, Lille à 89...

La frontière belge est à 35 km du nord du Pays du Saint-Quentinois. St-Quentin est à équidistance de Paris (129 km) et de Bruxelles (134 km). Le Pays du Saint-Quentinois occupe une place médiane sur l'axe Paris ⇔ Bruxelles.

Plus généralement, on peut estimer qu'environ 30 millions d'habitants résident dans des territoires situés à moins de 150 km du Pays, et que la zone de chalandise potentielle, à moins d'une journée de camion ou de train, compte prés de 200 millions d'habitants

# Un projet de territoire à une double échelle

Dans ces circonstances, le projet de territoire du Pays du Saint-Quentinois porté par le P.A.D.D. est réalisé à deux échelles complémentaires :

- Celle de la Conférence de Pays (123 communes, plus de 129 000 habitants): à cette échelle peut se déployer le positionnement du territoire, son équilibre interne, ses dynamiques par rapport à son environnement proche et lointain, les problématiques de transport et de déplacements, d'équipements structurants, et d'infrastructures tant humaines que naturelles.
- Celle de chaque EPCI, et donc de chaque SCOT, où, dans le cadre du « projet » du Pays, peut se décliner la contribution de chaque espace au développement général, et les objectifs des politiques publiques locales, portées par les communes ou les communautés, et qui traitent plus précisément du cadre de vie des habitants.

L'objectif de cette double échelle, qui provient du mode de fonctionnement de la Conférence de Pays et donc des EPCI entre eux, est d'allier enjeux globaux de développement du Pays et enjeux de proximité, vécus comme solidaires mais différenciés.

Le diagnostic et l'état initial du SCOT ont montré que les différents espaces du Pays du Saint-Quentinois sont divers, se comportent de façon souvent divergente mais peuvent constituer, pour chacun d'entre eux, un apport spécifique au développement de l'ensemble.

En effet, la variété des situations, la diversité des perspectives des différents EPCI permettent d'envisager de jouer, au compte du développement de l'ensemble du Pays, sur une véritable gamme d'atouts.

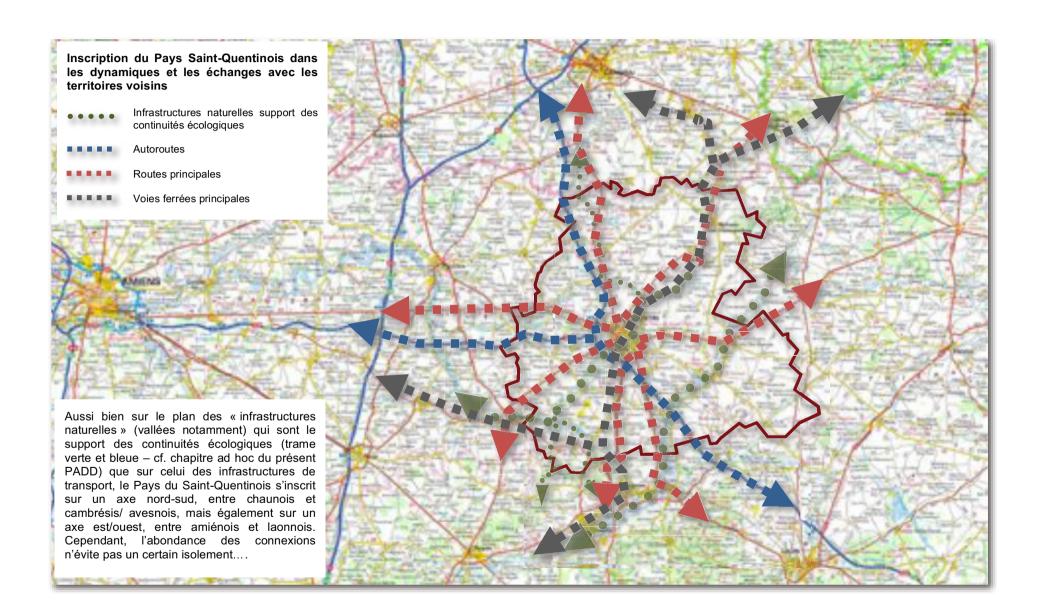
L'objectif du P.A.D.D., dans les domaines de compétence du SCOT, est donc de mettre en évidence les couleurs de la « palette territoriale » du Pays du Saint-Quentinois, au compte de l'attractivité générale du territoire.

# Le PADD : un contenu au service du projet

En conséquence, le P.A.D.D. est à la fois global et local :

- Une première partie traite de la stratégie et du positionnement du Pays; une seconde partie traite des objectifs à l'échelle du Pays, des moyens d'organisation à ce niveau, et des actions à mettre en œuvre.
- Une troisième partie, particulière à chaque EPCI et donc à chaque SCOT, traite des objectifs et des moyens locaux, dans une perspective d'actions de proximité qui s'inscrivent dans le projet général et le complètent, et qui, ensemble avec la première partie, dessinent les contours d'un projet à la fois global, transversal et local.







#### Le point de départ de la réflexion : une analyse des forces et des faiblesses du territoire

Faiblesses	Forces	
Un certain isolement dans le nord-est français	Un positionnement général excellent à l'échelle européenne, la desserte autoroutière	
Une économie insuffisamment diversifiée, encore trop peu créatrice d'emploi et un taux de chômage élevé	Un équilibre habitat-emplois qui se redresse à la suite d'une timide reprise économique	
Des infrastructures et des mobilités limitées en-dehors de Saint-Quentin	Un éventail d'attraits (urbains, ruraux, paysagers, etc) à l'échelle du Pays	
Un niveau de formation particulièrement faible	Une proportion de jeunes élevée, comme souvent en Picardie	
Un fort déficit d'image et de notoriété.	Un début de ré-démarrage de la croissance démographique après une forte hémorragie et donc un renouveau de l'attractivité.	





#### PREMIERE PARTIE:

## LA STRATÉGIE ET LE POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS SAINT-QUENTINOIS

# Les leviers du développement territorial

Dans un contexte économique difficile, marqué cependant par des « signaux faibles » d'amélioration, la question fondamentale pour le P.A.D.D. du SCOT est d'identifier les leviers du développement territorial.

Les travaux préparatoires au P.A.D.D. ont comporté une phase prospective où quatre scénarios d'évolution potentielle du territoire ont été présentés.

Des leviers d'action ont été identifiés : influence limitée actuellement de la croissance

et de l'étalement franciliens, place du résidentiel, des infrastructures, rôle de la diversification économique, du cadre de vie, de la coopération inter-régionale...

Les débats autour de ces scénarios ont montré la diversité des attentes, mais également les incertitudes et les difficultés d'un développement, notamment économique provenant de l'extérieur et ne s'appuyant pas sur les caractéristiques et les atouts du territoire.

La stratégie envisagée est donc celle d'une af-

firmation du territoire pour lui-même: il ne s'agit nullement d'un repli sur soi, mais d'une valorisation des atouts propres du Saint-Quentinois, valorisation qui utilise le positionnement géographique, la proximité de très grands bassins de vie (Nord-Pas-de-Calais, Europe du Nord, Royaume-Uni, IDF), comme éléments d'appui à un projet spécifique.

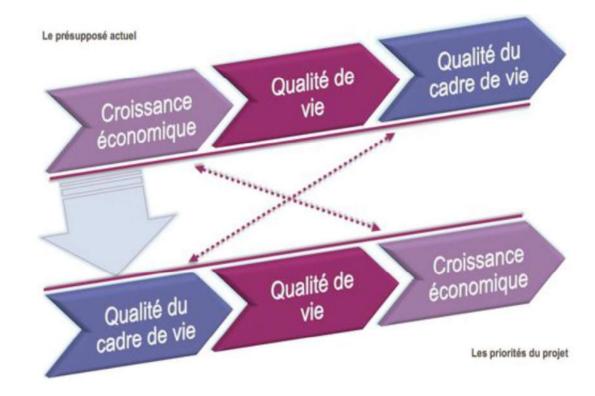
En particulier, il ne s'agit pas d'un «face à face» avec l'Ile-de-France, ni d'une croissance en «dérivation» de l'agglomération parisienne :

Les questions abordées dans les débats préalables au projet de territoire

# Croissance économique Qualité du cadre de vie

#### Les facteurs de changement

Les facteurs d'attractivité du territoire



# Les conditions de l'attractivité du Saint-Quentinois

Le Saint-Quentinois ne se fonde donc pas sur la «vague francilienne», sur une arrivée indifférenciée et massive de populations en provenance du sud et continuant d'y travailler, mais sur une croissance sélective où le Saint-Quentinois est attractif pour des ménages travaillant sur place et qui permettent au Pays de développer son économie (cadres, techniciens, etc.).

Cette perspective conduit naturellement à des objectifs mesurés en termes de développement démographique.

Elle privilégie un développement économique qui soit la conséquence d'une nouvelle attractivité globale du territoire.

Cette stratégie mesurée mais ambitieuse peut être vue comme le « second souffle » de la résilience du Pays Saint-Quentinois : après une période de stabilisation de ses principaux indices (population, emploi), avec, malgré la crise, des éléments de progression, une perspective d'amélioration qualitative est ouverte...

Les débats préalables au projet de territoire qu'est le P.A.D.D. ont tourné autour de la nécessité d'une croissance économique, qualitative, mais également autour des facteurs liés au cadre de vie et à la qualité de vie des résidents.

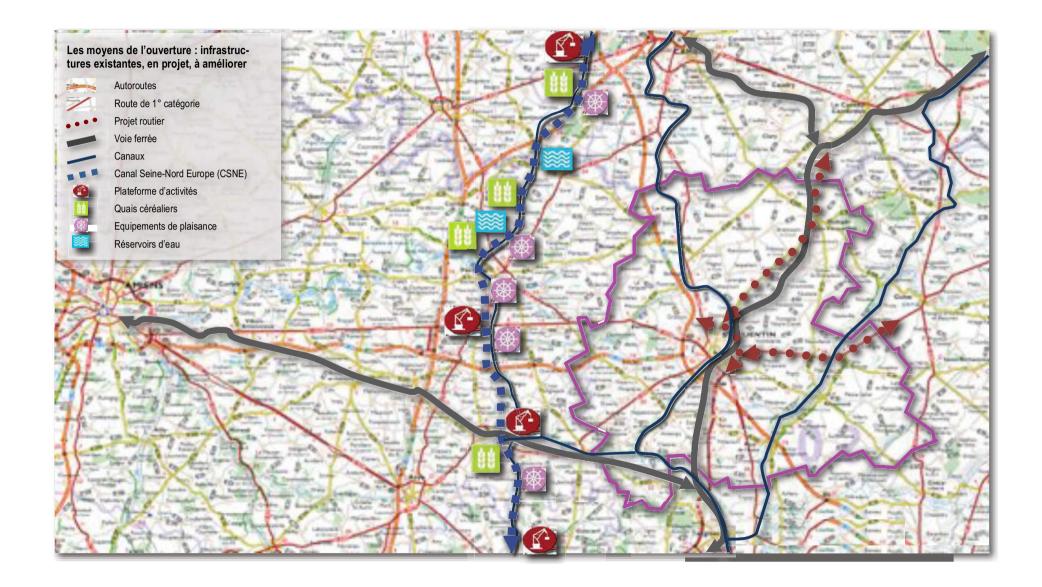
Ces dernières questions ont été considérées comme le « facteur déclenchant » du développement territorial : cette stratégie peut être qualifiée de « stratégie indirecte de développement économique » puisqu'elle vise à améliorer les conditions économiques du territoire, comme c'était le cas des actions précédemment menées, mais au travers d'une action sur le cadre de vie, considéré comme le meilleur atout économique du Saint-Quentinois.

Ces priorités correspondent à la lettre et à l'esprit de la Loi « Grenelle 2 » et aux exigences du développement durable. Elles constituent la trame du projet de territoire du Pays Saint-Quentinois, qui les décline dans les différents champs de compétence du PADD.

La forme du développement du Pays Saint-Quentinois est ainsi encadrée par des facteurs qualitatifs, que le P.A.D.D. résume dans trois objectifs fondamentaux :



La forme du développement comme conséquence de la stratégie et des priorités de développement du territoire...



# La nécessaire ouverture du Saint-Quentinois

Le diagnostic du SCOT constatait qu'au niveau du Pays, si les infrastructures existent, les flux, eux, sont moins présents : le Pays du Saint-Quentinois n'est que faiblement inséré dans un contexte régional ou interrégional de relations intenses (avec 83 % des actifs occupés travaillant au sein du périmètre du Pays).

Le Pays est bien situé au plan européen, mais est inséré dans un « entre-deux » peu dynamique, entre Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais.

Deux éléments ont été identifiés comme concourant à ce relatif isolement : les infrastructures et la formation, dont le niveau limite, pour certaines populations, toute mobilité géographique.

L'enjeu, pour le Pays Saint-Quentinois, est donc de valoriser sa situation géographique « continentale » en se reliant aux zones économiques dynamiques qui existent à moyenne distance, pour vaincre cette insularité relative.

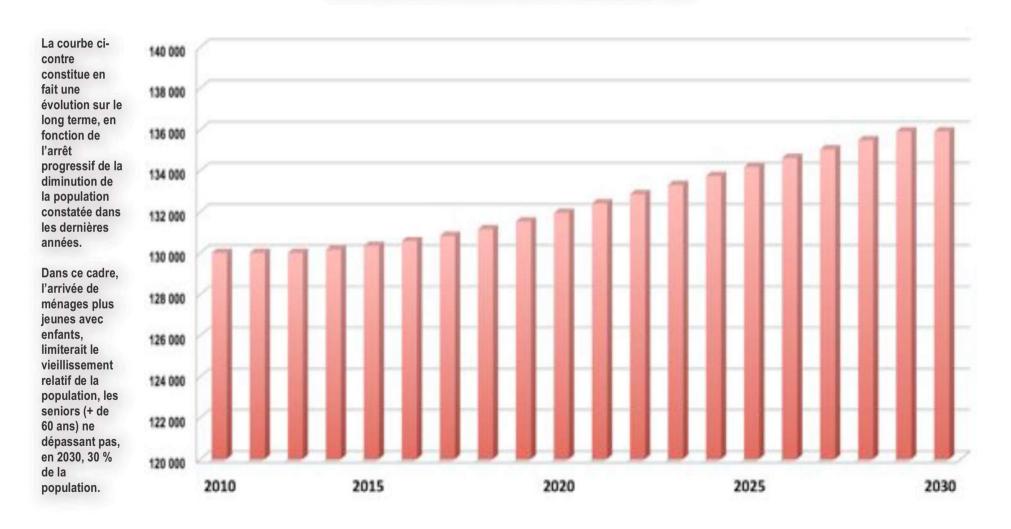
L'objectif du SCOT est donc à la fois de mieux arrimer le Pays Saint-Quentinois aux grands courants d'échanges européens et nationaux, et de favoriser la mobilité, notamment interne au Pays, de l'ensemble des populations.

Le défi est donc à la fois économique et social ; pour y faire face, trois questions sont soulevées par le SCOT :

- La nécessité d'un « bouclage » routier du territoire, avec l'amélioration des infrastructures vers le Val d'Origny et vers Bohain-en-Vermandois, qui supposent l'achèvement du contournement de Saint-Quentin à l'est; cette amélioration du réseau vers le nord et vers l'est, outre son intérêt interne, est susceptible d'ouvrir le Pays vers son « hinterland » naturel, notamment vers le Nord-Pas-de-Calais :
- L'amélioration des liaisons ferrées vers Paris, Amiens et Lille, dans la perspective d'une « accroche » aux flux économiques proches :

- La réflexion autour des conséquences de l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe aux frontières ouest du Pays; cette arrivée doit permettre :
  - une meilleure utilisation (fret et plaisance, le cas échéant) du réseau fluvial secondaire;
  - elle doit également permettre un développement de la plaisance, facilité par les équipements du nouveau canal;
  - malgré la densité importante de plateformes d'activités et de quais céréaliers déjà prévus le long de la nouvelle infrastructure, l'utilisation des flux liés à ce canal dans le Pays Saint-Quentinois doit être envisagée au profit de sites d'appui fonctionnant notamment avec les plateformes logistiques et d'activité de Marquion, Péronne et Nesle, situées au nord, au sud et à l'ouest du Pays.

#### Les objectifs démographiques à l'échelle du Pays



#### Les grands objectifs du territoire

#### Un développement autonome

La première conséquence des priorités du P.A.D.D. est de mettre l'accent sur la qualité du cadre de vie, et donc sur les «fondamentaux» du territoire, notamment en termes d'environnement, de paysage et de cadre bâti, donc de qualité du cadre de vie.

L'objectif de développement autonome, mais ouvert sur les dynamiques externes, est de créer un cadre qui permette aux jeunes et aux ménages du Pays Saint-Quentinois de demeurer dans le Pays, et qui conduise des jeunes actifs extérieurs à y venir et à y travailler, en particulier pour ce qui concerne les jeunes actifs qualifiés.

Naturellement, cette perspective ne sera envisageable qu'en fonction du développement économique, des emplois ; mais le levier d'action prioritaire est celui du cadre de vie, comme initiateur d'un renouveau de l'attractivité du Pays.

Cette priorité inclut également les services à la population, élément fondamental de l'attractivité, et la formation, initiale et continuée, dans un contexte de retard spécifique sur ce terrain, et dans le cadre d'un effort et d'une mobilisation à initier autour de la valorisation des parcours de formation.

#### Un développement équilibré

La seconde conséquence des priorités du projet réside dans la détermination de perspectives réalistes, mais qui témoignent d'une volonté d'engager le « renouvellement dynamique » de la population du Pays Saint-Quentinois.

Bien que le recensement 2008 (populations légales) montre un début de retournement de tendance démographique, le Saint-Quentinois ne cherche pas «la croissance pour la croissance» sur le plan démographique, avec, cependant, des objectifs différenciés selon les EPCI.

Le Pays vise une «attractivité ciblée» qui privilégie une croissance équilibrée de la population, de l'habitat et des emplois.

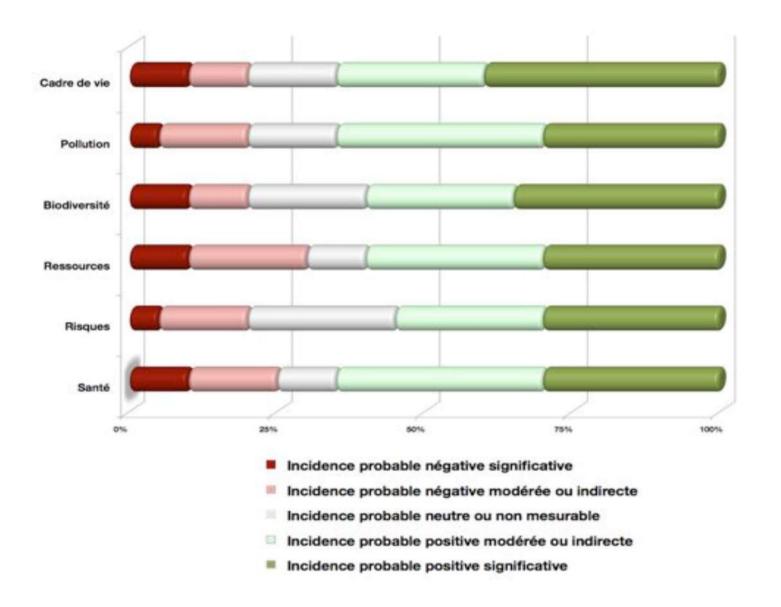
En termes de population, l'objectif pourrait être de construire à long terme (2030) un solde migratoire (emménagements moins déménagements) neutre, alors qu'il est actuellement très négatif, ce qui, corrélé avec une natalité très supérieure à la moyenne nationale, mais en diminution probable donnerait une population de l'ordre de 135 000/136 000 habitants en 2030, soit une croissance globale de 3 à 4 % sur le long terme.

#### Un développement durable

L'équilibre du développement, allié à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement comme point d'entrée du «projet de territoire» constitue la mise en œuvre «saint-quentinoise» des principes du développement durable.

L'analyse des incidences potentielles du projet sur l'environnement, en fonction des différentes catégories environnementales (cf. page suivante) montre que le développement qualitatif envisagé, s'il tend naturellement à aggraver, dans certains cas, la pression anthropique sur l'environnement (effets négatifs significatifs localisés), recèle en contrepartie de nombreux points positifs, notamment ne ce qui concerne :

- le cadre de vie, notamment au travers du paysage, des « aménités » du territoire et des services à la population;
- la biodiversité (au travers de la mise en place, notamment, de trames vertes et bleues à l'échelle du Pays et de continuités écologiques ainsi que de coupures d'urbanisation);
- et la santé des populations, comme conséquence d'un environnement plus sain et plus sûr...



Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du projet de territoire sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.

Il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution: par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.



#### **SECONDE PARTIE:**

## LES ACTIONS ET LES OBJECTIFS DU PROJET A L'ECHELLE DU PAYS

# Les objectifs et les leviers d'action

La stratégie proposée est avant tout une stratégie de développement de l'économie et de l'emploi, avec, comme levier principal, la qualité de vie des habitants.

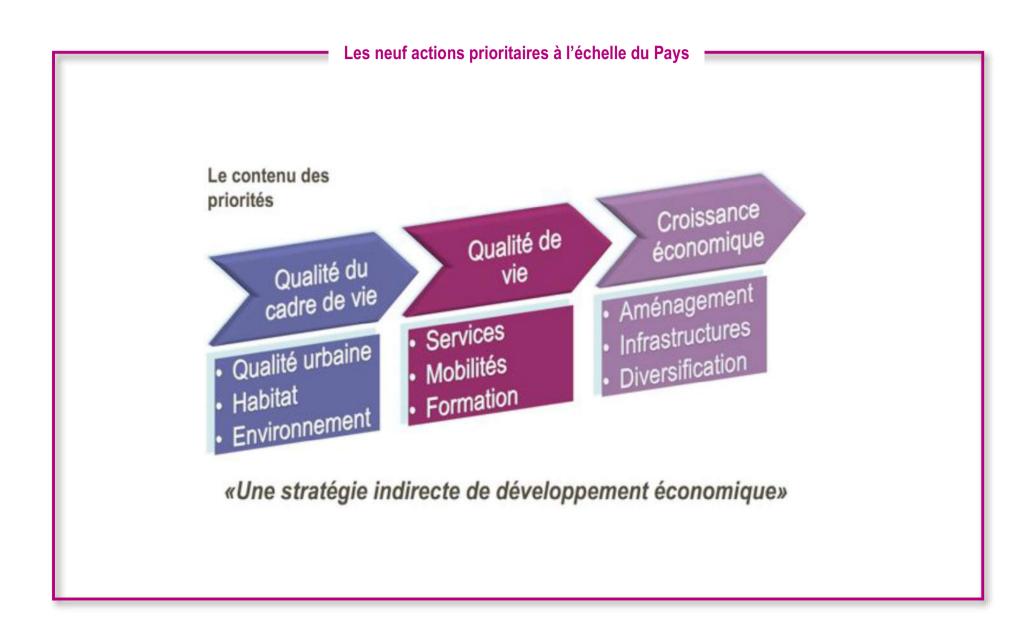
Les autres leviers tournent autour du renforcement de la coopération et de l'organisation à l'échelle du Pays, autour :

■ De la politique des transports (renforcement des infrastructures, notamment vers Bohain et Origny, comme élément de la préservation de l'emploi) et des déplacements (intermodalité, lignes urbaines et interurbaines, transport à la demande);

- De la politique du logement : qualité et diversité des nouvelles constructions et importance de la réhabilitation et de la rénovation de l'habitat ancien, dans un contexte de forts besoins en ce domaine;
- De la politique économique : ingénierie de développement économique, schéma des parcs d'activité, aménagement commercial)
- De la politique environnementale, et notamment la trame environnementale, la préservation de la ressource en eau, et la prévention des risques naturels...

Seront abordés successivement les trois leviers d'action du projet de territoire, à l'échelle du Pays, leviers qui seront complétés par une déclinaison des actions à l'échelle d chaque EPCI:

- La qualité du cadre de vie
- La qualité de vie
- La croissance économique



#### Une nouvelle attractivité fondée sur un cadre de vie de qualité

Les actions concernant la qualité du cadre de vie concernent l'architecture du territoire, qui concourt à la qualité urbaine du Pays Saint-Quentinois, l'habitat et l'environnement :

#### La qualité urbaine

Le premier levier d'action est la constitution progressive d'une architecture du territoire fondée sur des pôles clairement identifiés :

- Le pôle principal de Saint-Quentin, qui constitue le site des services et des équipements supérieurs, dont le rayonnement est essentiel aux objectifs de tout le Pays;
- Des pôles urbains secondaires, où seront développées des activités économiques structurantes à l'échelle du Pays;

Et des pôles de proximité, regroupant, dans le cadre d'une capacité de développement, des services à la population, des activités économiques, notamment artisanales.

Dans certains cas, les pôles urbains de proximité ont vocation à coordonner leur développement avec d'autres pôles proches, dans le cadre d'un réseau à développer pour affirmer une polarité forte à l'égard des communes rurales voisines (cf. carte).

Cette architecture du territoire, véritable « structure de développement » du Pays, conduit à impulser des actions de valorisation des centre-villes et des centre-bourgs, autour des espaces publics, des services et équipements, et de la rénovation de l'habitat.

Plus globalement, l'objectif est d'insérer les aménagements et les constructions dans leur environnement, cette insertion paysagère étant un élément-clé du cadre de vie.

#### La qualité résidentielle

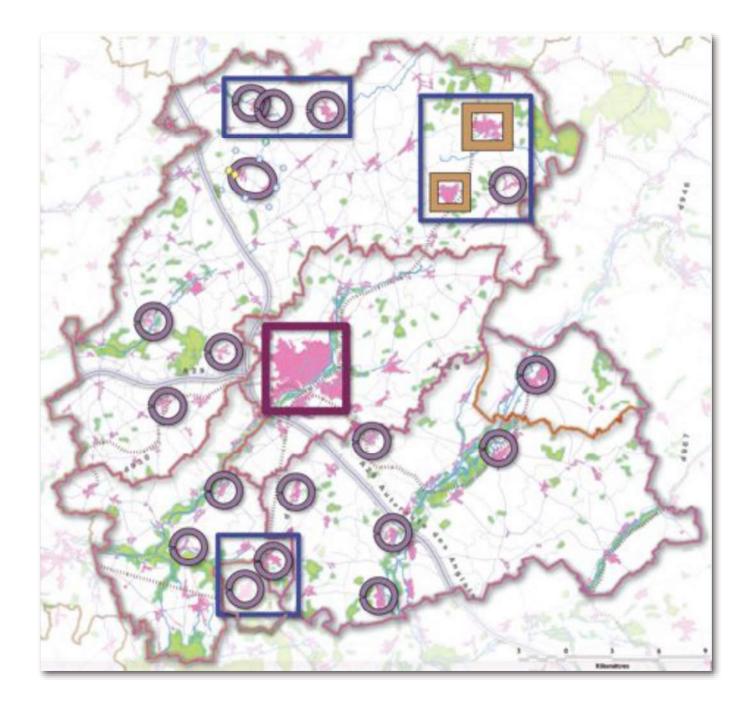
## La diversification et la rénovation du parc

Le second levier d'action concerne directement l'habitat : l'objectif est de diversifier le parc résidentiel afin d'assurer des parcours résidentiels dans chaque territoire, ce qui, en fonction des ressources urbaines et du parc existant, supposera de développer la mixité sociale, au travers des logements sociaux, en accession, mais également du locatif libre et des logements pour des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées...

Dans ce cadre, le développement de la qualité résidentielle implique de développer la rénovation/réhabilitation du parc, aussi bien en ville que dans les secteurs ruraux, ce qui, outre les effets évidents sur le cadre de vie.



L'architecture du territoire



permettra de remettre sur le marché des logements actuellement obsolètes et limitera les besoins de construction neuve en fonction des objectifs d'accueil de population.

Cette politique ambitieuse de réhabilitation, d'amélioration du confort, de mise aux normes, d'amélioration de la qualité énergétique et de résorption de l'habitat indigne pourra s'appuyer sur le lancement ou le renouvellement d'outils spécifiques : OPAH, opérations façades, PIG, etc...

L'objectif de cette rénovation/requalification est également d'aider à la création d'une «filière» économique de l'habitat.

#### Les besoins en logements

Sur le plan quantitatif, pour loger la population envisagée à 2030, il faudrait construire 7 300 logements neufs de 2012 à 2030, soit environ 380 par an (contre 300 environ depuis 2000), compte tenu :

- du desserrement résidentiel (2,10 personnes par logement en 2030 contre 2,22 aujourd'hui);
- des effets de la rénovation / réhabilitation des logements, qui a pour effet de remettre sur le marché de l'accession ou de la location les logements considérés et donc d'avoir à construire tous les logements. Sur ce

- point, l'objectif à l'échelle du pays est de remettre sur le marché une moyenne de 150 logements par an.
- des effets du renouvellement urbain et de l'évolution du parc, avec des logements obsolètes qui seront détruits, des corps de ferme ou des grosses maisons qui seront divisées en lots, etc...

Dans ce cadre, l'objectif à l'échelle du Pays du Saint-Quentinois pour ce qui concerne la construction neuve se répartit comme suit pour l'ensemble de la période 2012/2030 :

EPCI	Nombre de logements neufs à construire 2012/2030
CA de Saint-Quentin	3 600
CC du Vermandois	1 500
CC du Val d'Origny	300
CC de la Vallée de l'Oise	1 100
CC du Canton de St-Simon	800

## La limitation de la consommation d'espace

L'objectif de diversification résidentielle concerne également les formes urbaines, avec une priorité d'utilisation du tissu urbain existant (friches, « dents creuses », opérations de rénovation urbaine d'initiative publique ou privée, etc...).

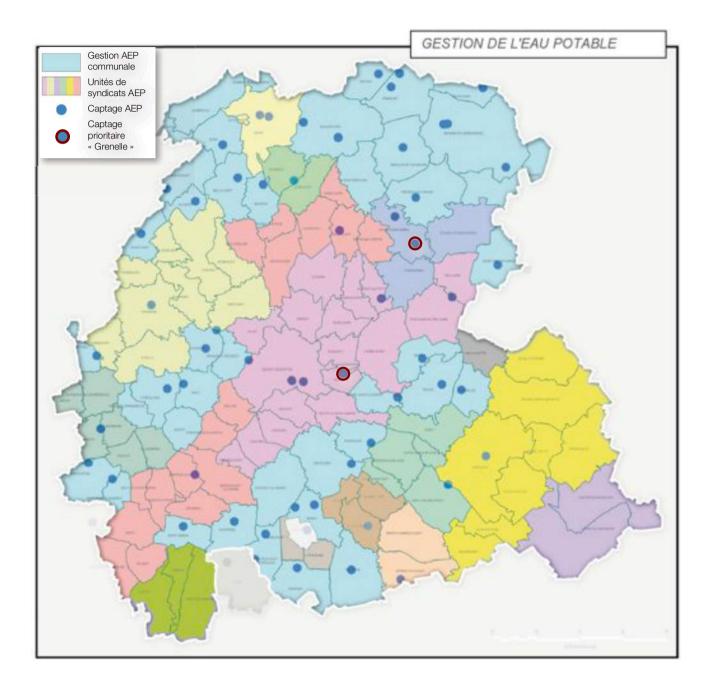
Pour les extensions résidentielles, l'objectif pourrait être que 40 % de ces logements soient collectifs ou groupés :

- les logements individuels présentent une densité moyenne de 18 logements à l'hectare
- et les logements collectifs ou groupés présentant une densité moyenne de 36 logements à l'hectare, densités à différencier entre villes et bourgs, et également par rapport à la proximité plus ou moins grande avec la Ville de St-Quentin.

Dans ces conditions il faudrait affecter 290 hectares aux zones d'urbanisation nouvelles pour le résidentiel, soit 15 ha./an.

La répartition de ces surfaces d'extension urbaine sera précisée par le document d'orientation et d'objectifs, en particulier par rapport aux documents d'urbanisme locaux existants.

Les points de captage d'alimentation en eau potable (AEP)



#### La qualité environnementale

L'élévation de la qualité territoriale est, d'abord, vécue comme une priorité mise sur la préservation, la valorisation et l'amélioration des ressources environnementales à long terme comme atout principal du Pays. Cette priorité porte notamment sur :

La qualité des ressources naturelles en termes de cycle de l'eau (assainissement, protection des captages et pollutions, en lien avec la Directive-Cadre sur l'Eau – DCE), de paysages, de biodiversité et d'énergie.

Cette action sur la qualité environnementale s'accompagnera d'une surveillance des pressions sur la ressource en eau et le réseau hydrographique, en intégrant les logiques d'écoulement des eaux à l'échelle des bassins versants.

Une attention particulière sera accordée à la protection des points de captage d'alimentation en eau potable (AEP), par application ou mise en œuvre des procèdures réglementaires de protection, notamment pour les captages « Grenelle » prioritaires d'Harly et de Croix-Fonsomme, et par une surveillance particulière à l'échelle des bassins d'alimentation des captages (BAC).

Plus généralement, le PADD du SCOT est fondé sur un équilibre entre les projets de développement et la capacité épuratoire des stations de traitement des eaux usées, en fonction des objectifs de qualité des masses d'eau, cette capacité constituant dans tous les cas une condition à l'urbanisation tant résidentielle qu'économique st supposant dans certains cas, la mise aux normes des stations d'épuration...

- La prise en compte des risques naturels (inondation, coulées de boues et glissements de terrain) dans l'aménagement du territoire et dans la conception des extensions urbaines. Des actions préventives pour la sécurité seront menées (haies, mares, zones humides et recherche de solutions alternatives).
- La prise en compte des risques technologiques et leurs effets potentiels sur la santé.

Cette prise en compte se réalisera au travers du respect des prescriptions des plans de prévention, des périmètres associées, et, pour les implantations éventuellement à venir, au travers d'une localisation adaptée hors des secteurs résidentiels.

#### La consommation énergétique

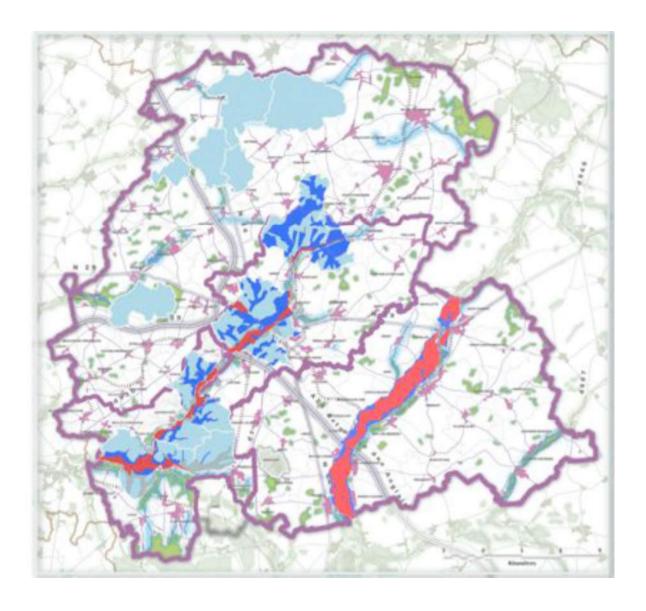
Dans la perspective d'un projet de développement durable, des économies d'énergies seront systématiquement recherchées à l'aide :

- d'un meilleur phasage habitat/emploi et d'un développement des transports collectifs, qui limiteront à terme les migrations domicile-travail et donc les déplacements individuels motorisés, responsables de prés d'un quart des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- d'actions spécifiques visant les économies d'énergie dans les bâtiments publics et privés, ce qui permettra de limiter la « précarité énergétique » liée, dans certains cas, à l'état du bâti ancien. Ce chantier à venir constitue également une source potentielle d'emplois et une filière économique à développer.

L'importance d'opérations-témoin pour créer un mouvement vers des constructions plus économes doit être soulignée et donnera lieu, le cas échéant, à des prescriptions spécifiques dans le SCOT (« éco-opérations » qualitatives d'aménagement à caractère résidentiel ou économique).



La prévention des risques





#### La qualité paysagère

Le SCOT entend œuvrer pour la préservation des paysages et l'amélioration de la qualité et de la typicité paysagères au travers de :

- La protection des éléments emblématiques des paysages du Pays Saint-Quentinois;
- L'identification des éléments structurants le paysage du territoire, et les lieux de perception de ce paysage;
- La valorisation par les communes, dans leurs documents d'urbanisme, des espaces « non construits » de leur territoire répondant à différents usages et fonctions :
- La détermination de coupures d'urbanisation et de cônes de vue (notamment le long des grands axes), visant à interdire les conurbations entre villages ou bourgs limitant les vues sur ce qu'il est convenu d'appeler le « grand paysage »

#### La trame bleue et verte

Le SCOT détermine une armature environnementale du territoire au travers d'une trame bleue et verte, rendue obligatoire par la Loi « Grenelle 2 », qui vise à préserver à long terme les fonctionnalités environnementales du territoire, et qui participe aux objectifs de qualité paysagère du territoire.

Dans cette perspective, le SCOT définit une trame environnementale du territoire, au-delà des zones déjà préservées (EBC, ZNIEFF, Natura 2000, sites inscrits et classés), à l'aide, notamment :

 De corridors écologiques liant entre eux les « réservoirs de biodiversité » dont dispose le territoire, notamment autour des vallées et des massifs forestiers.

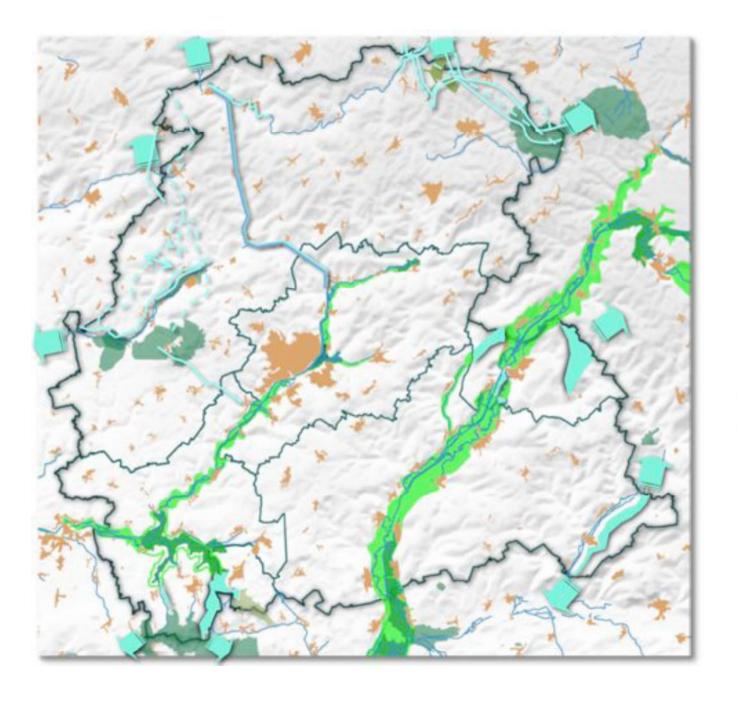
Ces corridors constituent une véritable « armature » environnementale dont les points de rencontre et de conflits potentiels avec la « trame humaine » (économique et résidentielle) seront analysés dans une perspective de limitation et de résolution des conflits éventuels ;

 Ces corridors écologiques conduiront à déterminer, dans le DOO du SCOT, des modes de gestion harmonieuse et partagée des sites naturels (accessibilité, juxtaposition des usages, entretien, etc...); Cette trame participe au projet global en améliorant le fonctionnement environnemental et écologique du territoire, en préservant les potentiels agricoles et en fournissant une image et un cadre de vie qualitatifs.

Il y a lieu de noter que cette trame devra être compatible avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui est actuellement en élaboration par la Région Picardie.

Les trames verte et bleues indiquées dans carte ci-contre sont donc les trames principales, dont le dessin doit enrichir le schéma régional et qui seront complétées, l cas échéant, par le D.O.O. des SCOT à l'échelle de chaque EPCI.





## Les continuités écologiques

#### Les liaisons écologiques du Saint-Quentinois

Coeurs majeurs (PB1)

Cœurs complémentaires (PB2)

Espaces relais

Liaisons écologiques

Principes de liaison à plus long terme

Principe de continuité vers l'extérieur du périmètre

Réseau hydrographique

Urbanisation

Limites des SCOT

# Une qualité de vie en mouvement

Au-delà du cadre de vie, l'objectif du SCOT est de parvenir, pour les résidents du territoire et ses visiteurs, à une qualité de vie attractive, comme base de départ pour une attractivité économique renouvelée.

#### Les services à la population

Il faut souligner l'importance des services pour maintenir et développer le tissu démographique, social et économique local. Cet objectif passe notamment par la présence de services de bonne qualité, qui puissent offrir une liberté de choix aux habitants.

Il convient de souligner l'importance de la poursuite de la coopération intercommunale sur cette question, tout comme la mise en œuvre de mutualisations, le cas échéant, à l'échelle du Pays.

#### L'amélioration souhaitée suppose :

- Le développement des services à la personne (en matière de santé, de culture, de sports, de loisirs, d'enfance, d'adolescence et de personnes âgées), en fonction de l'architecture des pôles du territoire;
- Un effort spécifique en direction personnes âgées, en lien avec la problématique du vieillissement de la population. Cet effort repose notamment sur la volonté de développer des structures d'accueil diversifiées.
- Une mention spécifique doit être réservée à la problématique de santé (médecins, professions para-médicales) qui représente, pour les zones urbaines comme pour les secteurs ruraux un élément essentiel dans la qualité de vie des résidents et dans l'attractivité du territoire.

#### L'accessibilité et la mobilité

L'objectif du Pays Saint-Quentinois dans ce domaine d'aboutir au désenclavement et à une desserte équilibrée du territoire.

Cet objectif est un objectif économique, mais également un objectif social, avec une mobilité limitée pour certaines catégories de la population et des besoins forts en terme de recherche d'emploi et de loisirs-culture.

De ce point de vue, la priorité est au désenclavement des secteurs est et nord-est du territoire, ce qui suppose la mise en place de liaisons rapides entre Saint-Quentin / Bohain-en-Vermandois avec l'amélioration significative de la liaison (RD8) et Saint-Quentin / Val d'Origny, par le doublement de la RD 1029 entre Saint-Quentin et Origny. Dans la même logique, la mise en œuvre du contournement est de Saint-Quentin permettra de mieux relier la RD8, la RD1029 et la RD1044 à l'agglomération. Enfin, la requalification de la RD12 (axe Saint-Quentin/Laon) constitue le quatrième grand chantier d'amélioration des conditions de circulation routière.

Ces projets n'ont actuellement pas de traduction opérationnelle (Programme pluriannuel d'investissement du Conseil général).

A cet objectif principal s'ajoute celui de l'amélioration du réseau secondaire entre les bourgs ainsi que celui de la sécurisation des conditions de circulation et des traversées urbaines.

Pour ce qui concerne les transports collectifs, l'objectif est de stimuler le transport à la demande et de favoriser le covoiturage, etc.

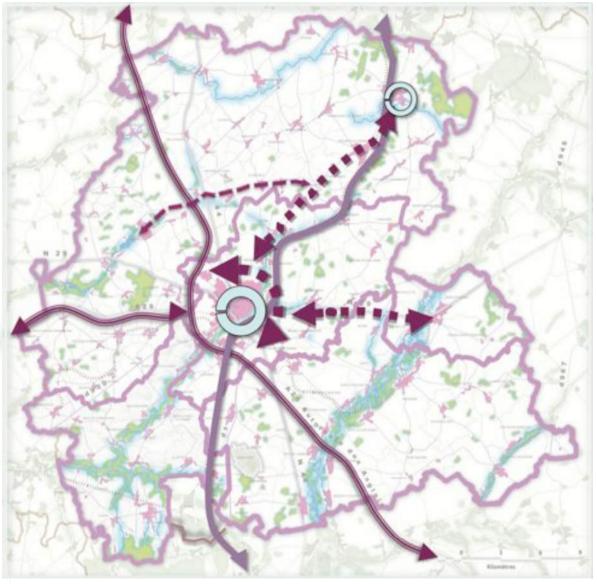
Le point de départ de l'amélioration des conditions de mobilité dans le Pays Saint-Quentinois réside dans une organisation du territoire autour de pôles de rabattement (pôles-gare de Saint-Quentin et de Bohain-en-Vermandois) qui permette à terme un développement des transports collectifs (par cars interurbains) sur la base d'un schéma de transports collectifs à développer à l'échelle du Pays.

S'agissant des liaisons douces, pour lesquelles un certain nombre de tronçons existent, l'accent est à mettre sur la cohérence à l'échelle du Pays, ce qui pourra se traduire par un schéma à l'échelle du Pays, dans une optique de sports/loisirs, mais, également, de trajets domicile-travail qui s'intègrent dans la perspective de proximité qui est celle du SCOT.

## L'accessibilité du territoire

#### Légende





#### La formation

Si, globalement, l'objectif du territoire est celui d'un plus haut niveau de formation pour une activité économique à plus forte valeur ajoutée et pour une plus grande liberté de choix pour la population, il conviendra de s'appuyer sur les initiatives en cours pour valoriser les parcours de formation depuis l'école élémentaire.

Dans un contexte de grande difficulté en matière de capacité à promouvoir la réussite scolaire, spécifiquement dans l'Aisne, la valorisation des parcours de formation constitue un enjeu.

Le volet formation concerne également la formation professionnelle et technologique, dans un objectif de meilleure adéquation entre les besoins et l'offre éducative.

Enfin, il faut souligner l'importance économique, sociale, territoriale du pôle universitaire de Saint-Quentin à l'égard du Pays tout entier.

La question fondamentale sur ce plan est l'atteinte d'une taille critique, ce qui suppose un élargissement des formations, notamment professionnelles, et la définition des conditions (économiques, financières, urbaines) de ce nécessaire développement.

# Les conditions de la croissance économique

Compte-tenu de la situation économique du territoire, la croissance économique est un impératif, que le SCOT envisage comme une résultante des efforts de développement des différentes catégories d'activité, mais également comme une conséquence d'un regain d'attractivité générale (résidentielle, touristique, etc...) du Pays.

#### L'aménagement économique

L'objectif est celui d'un aménagement qualitatif, permettant la «montée en gamme» des activités du Pays, dans le cadre d'un schéma cohérent des vocations des parcs d'activité du Pays.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCOT sera amené à préciser la vocation des parcs d'activité, en fonction des ressources urbaines des sites, de leur accessibilité, et des polarités à l'échelle du Pays :

 priorité à la reconversion des friches industrielles;

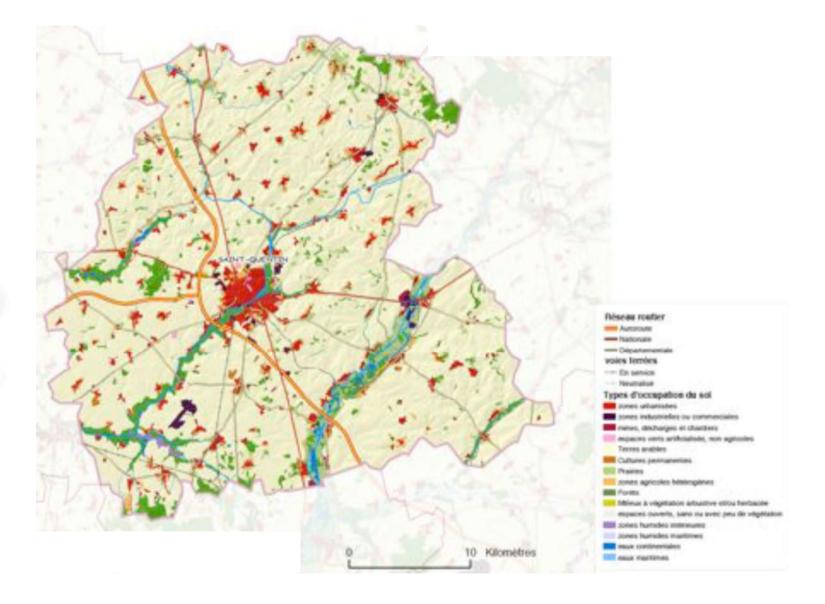
- parcs à reconvertir, à rénover, voire à rendre à l'agriculture;
- parcs à faire évoluer vers l'artisanat et le service;
- parcs existants ou en projet, à maintenir avec une vocation industrielle (et notamment sites permettant aux entreprises de migrer hors du tissu urbain, ce qui dégagera de nouvelles surfaces en ville, utilisables pour le résidentiel ou l'activité, dans el cadre de la politique de résorption des friches industrielles);
- parcs à vocation tertiaire et/ou de service, notamment à Saint-Quentin;
- gros artisanat ;
- zones artisanales de niveau communal ;
- activités non nuisantes à accueillir en centre-ville ou en centre-bourg, etc...

L'ensemble de ces dispositions conduit à une consommation d'espace nettement plus limitée (dans la dernière période, les 2/3 de la consommation d'espace totale a été liée aux parcs d'activité) en fonction des disponibilités actuelles, de la réorientation de certains parcs, du développement des activités dans le tissu urbain, de l'utilisation des friches industrielles et des perspectives de tertiarisation qualitative, proportionnellement moins consommatrice d'espace.

Dans ce cadre, les surfaces nouvelles à affecter au développement économique représentent au total, à l'échelle du Pays, 80 à 95 hectares.

#### L'occupation des sols dans le Pays Saint-Quentinois

Source : Corine Land Cover – IFEN/UE, CR Picardie



Ces parcs d'activités privilégieront la qualité de l'aménagement (insertions paysagères, plantations, règles de recul, modalités du stationnement, gestion des eaux pluviales, tracé des voies) garante de la qualité des entreprises installées et de la pérennité des implantations.

L'objectif qualitatif du projet de territoire conduit également à une priorité en direction des commerces de centre-ville et de centre-bourg, tout en préservant la possibilité de développements commerciaux périphériques dans certains secteurs, là où les surfaces et l'accessibilité nécessaires ne peuvent être trouvées dans les centres urbains, ce qui est particulièrement le cas pour ce qui concerne l'équipement de la personne et de la maison.

Le Document d'Aménagement Commercial (DACOM) du SCOT précisera ces potentiels et ces priorités, dans le cadre des nouvelles lois régissant la concurrence commerciale.

# La diversification économique

L'objectif du territoire, sur le plan économique, est de développer une attractivité ciblée, donc une « montée en gamme » de l'emploi local.

Cet objectif fondamental passe par la valorisation cadre de vie du territoire pour des

techniciens, des cadres, mais également, par exemple, pour des personnes travaillant à domicile.

La diversification, dans ce cadre, s'appuiera sur les filières et les entreprises actuelles; il s'agit d'une « stratégie de niches » porteuses qui comprend notamment :

- Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), déjà présentes dans le territoire;
- Le secteur de l'image et son ;
- Les métiers de l'environnement ;
- Les activités tertiaires ;
- Le tourisme.

Dans ce cadre, il faut souligner l'importance de l'accessibilité :

- Physique, autour de la fluidité des connexions : routes, y compris le réseau secondaire, transports collectifs, avec un enjeu fondamental d'amélioration du service ferroviaire, notamment vers Paris, etc....
- Mais également virtuelle (téléphone mobile, haut débit internet) pour la «montée en gamme» des emplois ou même leur simple maintien. Cette perspective impliquera des réflexions

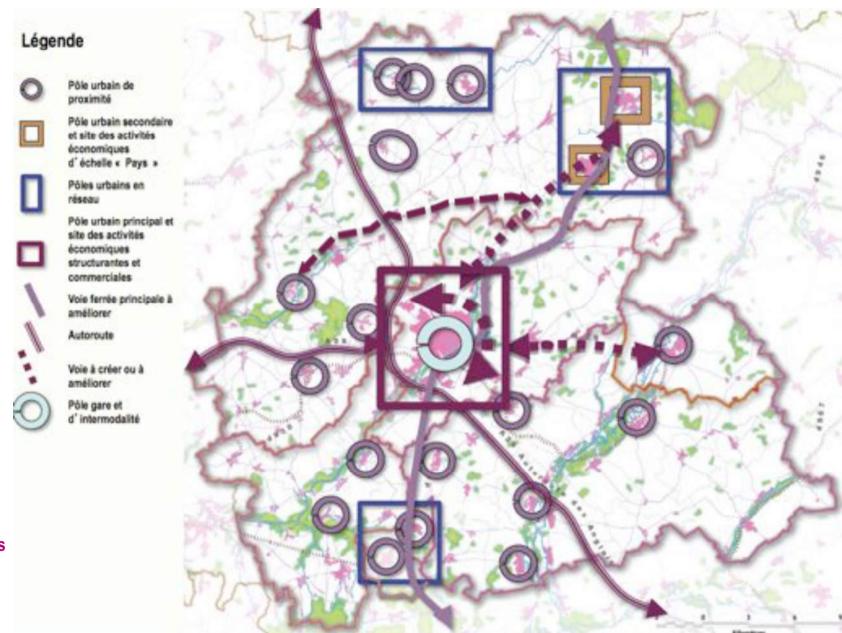
autour de la desserte en haut/très haut débit internet dans les futurs parcs d'activité.

# Le développement touristique

Dans le cas du Pays Saint-Quentinois, qui dispose d'atouts touristiques mais qui ne comprend pas de « grands attracteurs » à l'échelle nationale ou internationale, le développement du tourisme répond à plusieurs objectifs :

- Participer à la valorisation territoriale en développant les services à la population et en créant un début « d'image de marque » pour le Saint-Quentinois : c'est en cela que le tourisme acquiert, dans le projet de territoire, une valeur qui va audelà de son importance économique potentielle ;
- Renforcer une composante commerciale bien répartie à l'échelle du Pays ;
- Développer une activité économique profitant à la fois aux secteurs urbains et aux secteurs ruraux.

Dans ce cadre, les « cibles » touristiques pourraient être :



Carte de synthèse des grandes orientations du projet de territoire

#### CONFÉRENCE DE PAYS - ST QUENTINOIS

- Un tourisme vert, pour les habitants et les clientèles proches (Picardie, IDF...);
- Un tourisme fluvial qui peut s'adresser à des clientèles plus lointaines ...
- Un tourisme urbain, valorisant les atouts d'une ville moyenne et l'architecture de la reconstruction;
- Un tourisme industriel à développer ?

Les moyens du développement touristiques sont ceux de la valorisation du territoire, et notamment :

- Le développement de l'hôtellerie, de la restauration, des campings et des gîtes;
- La mise en valeur des berges, des chemins de halage, développement des haltes fluviales;
- La préservation et la valorisation des paysages (notamment des paysages d'eau);
- Le renforcement de la signalétique, pour favoriser une meilleure identification et une mise en réseau des activités proposées, bien souvent déjà existantes mais largement méconnues, y compris par les habitants du Pays Saint-Quentinois.

# La préservation et de développement de l'agriculture

Dans un contexte à la fois difficile et incertain, où de nombreux leviers échappent au territoire, le Pays Saint-Quentinois entend néanmoins affirmer la vocation agricole de son territoire et l'importance des productions agricoles dans l'économie locale.

Le projet de développement économique s'appuie sur le complexe agriculture + industries agro-alimentaires, qui recèle un fort potentiel

A long terme, le projet de territoire suppose le maintien d'une agriculture productive forte, comme élément de stabilité et de développement du territoire.

Les efforts de limitation de la consommation d'espace pour le résidentiel et pour l'activité (2/3 de la consommation sont dus à l'activité économique) bénéficiera à l'agriculture en limitant les prélèvements de terres au profit de l'urbanisation tout en permettant le développement du Pays.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO), dans le cadre de la mise en œuvre de ses objectifs de consommation d'espace,

encadrera les extensions urbaines en précisant les modalités du dimensionnement et du choix de ces extensions en fonction de l'activité agricole, des impacts sur les exploitations et sur leur fonctionnement, dans une optique de limitation des impacts négatifs.

Il faut souligner le lien entre agriculture et paysage, car l'agriculture, non seulement entretient le territoire, mais encore participe à la gestion paysagère, notamment dans le bocage, espace qui présente à la fois une singularité paysagère et une forte valeur écologique.

Au-delà de la limitation des prélèvements de terres agricoles, le SCOT prendra en compte la viabilité des exploitations, leur accessibilité, la question de l'utilisation et de la valorisation des bâtiments agricoles, etc.

En conséquence, dans son domaine, qui est celui de l'urbanisme et de l'aménagement, le SCOT déterminera l'ensemble des mesures propres à faciliter le maintien des exploitations et à limiter les conflits d'usage avec la population.

Enfin, une réflexion sera menée sur les circuits courts et la diversification agricole (gîtes, ventes directe, etc...), dont le développement peut être corrélé avec l'activité touristique et avec l'amélioration du cadre de vie des résidents.



# Les implications du projet de territoire

## Une ingénierie au service du projet

Le SCOT ne dispose pas de compétences sur les moyens d'organisation du Pays, mais le projet de territoire possède des implications fortes sur les coopérations au sein du Pays et sur les besoins opérationnels.

En particulier, le projet met en évidence le besoin :

- De mutualisation d'équipements et ou de services à la population à l'échelle du Pays, pour ce qui concerne, notamment, la formation professionnelle, les services de transport, les équipements structurants ;
- De moyens de développement économique, en particulier pour faciliter une nouvelle orientation pour les parcs d'activité à l'échelle du Pays et pour mettre en œuvre un schéma de développement cohérent à cette échelle ;
- De moyens d'ingénierie, en particulier pour ce qui concerne l'urbanisme réglementaire et opérationnel, pour mettre en œuvre les conséquences urbaines du projet.



### **TROISIEME PARTIE:**

# LES ACTIONS ET LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE L'OISE

# Un projet pour un territoire en mouvement

Le territoire de la Vallée de l'Oise est marqué par un début de progression de sa population (+ 140 habitants depuis 1999), liée à une attractivité résidentielle en hausse et désormais proche du point mort.

A l'échelle du Pays Saint-Quentinois, la Vallée de l'Oise est manifestement le territoire dans lequel la croissance, souhaitée et nécessaire pour tous les EPCI, peut se réaliser le plus rapidement, ouvrant ainsi la porte à une capacité de développement pour tout le Pays.

Cette réalité est appuyée par la perspective d'une fusion de la CC de la Vallée de l'Oise avec celle du Val d'Origny, ce qui non seulement accroîtra la capacité d'intervention de la future Communauté, mais encore mettra en lumière un territoire alliant, au global, un environnement de qualité et un axe économique appuyé sur deux pôles : ltancourt/Urvillers, d'une part, et Origny-Sainte-Benoîte, d'autre part.

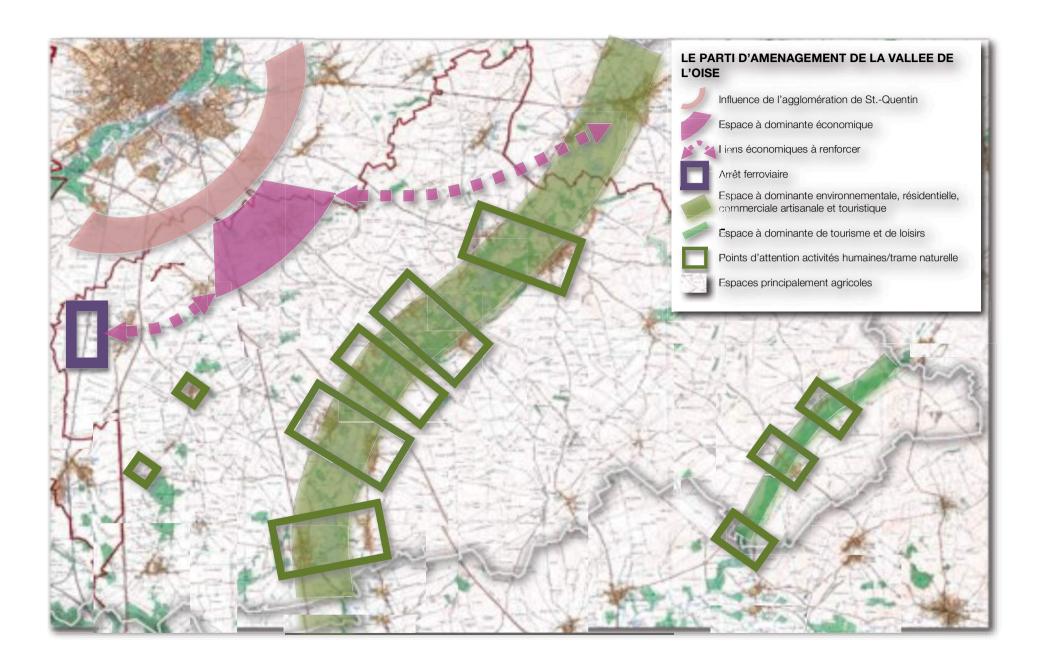
Le projet stratégique du territoire est de jouer sur les deux tableaux et de s'appuyer sur l'attractivité résidentielle à stimuler pour développer l'emploi résidentiel, mais également l'emploi productif et industriel, en liaison avec l'agglomération de Saint-Quentin et le « couloir économique » de la vallée de l'Oise de Saint-Quentin à Compiègne.

Les leviers primordiaux de cette évolution sont, à la fois,

Le cadre de vie du territoire, lié à la qualité de ses paysages.

En effet, les entités paysagères de la Vallée de l'Oise, et leurs ambiances diversifiées - paysages d'eau, de boisements, de coteaux, de villages anciens - constituent les atouts spécifiques de ce territoire, que les collectivités entendent, à l'avenir, valoriser et renforcer durablement :

 en préservant la qualité du territoire et ses modes de vie sur le plan environnemental et paysager, en se



positionnant comme un territoire « vert et bleu » exemplaire et durable.

- en renforçant la vie sociale dans les bourgs, en favorisant l'émergence de projets menés par les habitants, en développant les équipements et les services de proximité.
- La capacité de développement économique, au travers du maintien et du développement des pôles d'emplois, et, plus généralement, de la création des conditions favorables au renforcement économique du territoire, ce qui passe par la création des capacités foncières nécessaires à la structuration des polarités économiques de la Vallée de l'Oise. Les infrastructures routières, comme l'A26, la D1, D12 et D1029 jouent un rôle majeur.

# Le parti d'aménagement de la Vallée de l'Oise

Dans ce cadre, plusieurs espaces se distinguent, qui concourent à déterminer un parti d'aménagement à l'échelle du SCOT de la Vallée de l'Oise :

- Un espace économique en lien avec l'agglomération de Saint-Quentin, dans le cadre d'un « axe économique » Origny / Itancourt - Urvillers / Essigny-le-Grand, réouverture d'un arrêt ferroviaire constituant un élément structurant pour cette dernière commune;
- Un espace principalement agricole qui représente la plus grande partie du territoire du SCOT, et qui doit être protégé dans sa capacité de production, notamment dans la cadre de l'économie de l'espace mise en œuvre par le SCOT;
- Un espace environnemental, résidentiel, artisanal, commercial et touristique le long de la vallée de l'Oise, qui constitue la « colonne vertébrale » du territoire, scandée, au sud et au nord, par des bourgs en limite de vallée;
- Un espace à vocation de tourisme et de loisirs le long de la vallée du Péron...

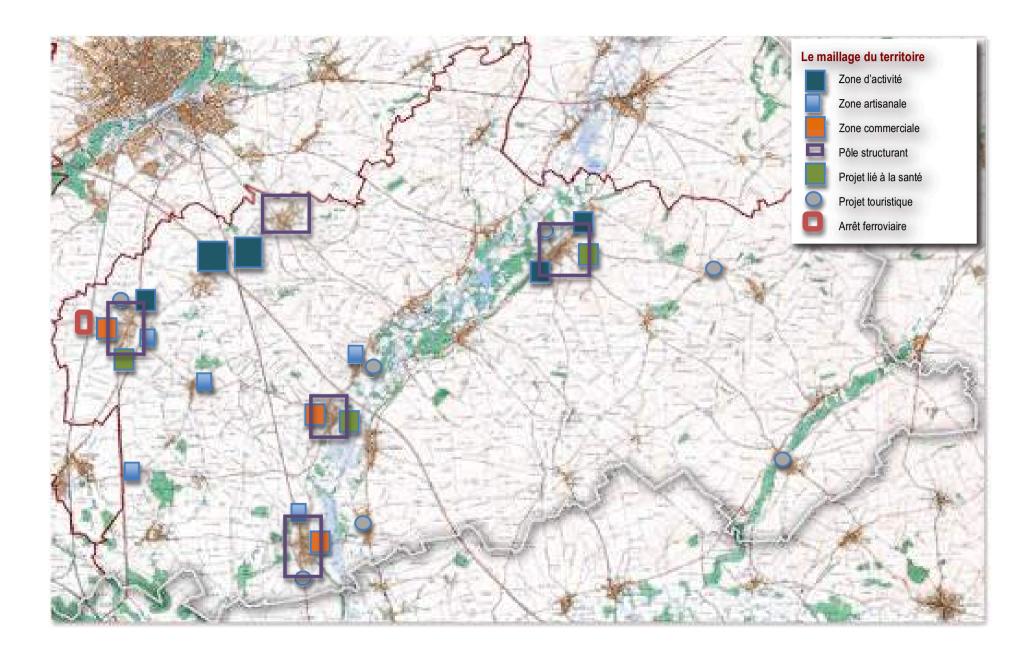
Dans ces deux derniers espaces, l'aménagement doit prendre en compte, en particulier, les points de rencontre entre les activités humaines (résidentielles, économiques) et la trame naturelle que le SCOT protège au titre de la trame verte et bleue (cf. supra), dans le cadre d'arbitrages dont le DOO du SCOT visera à déterminer les principes.

De ce point de vue, le parti d'aménagement de la vallée de l'Oise tient compte des effets de ces atouts et contraintes sur le territoire, en proposant une « tonalité » spécifique aux différents espaces du SCOT, dans l'optique d'un développement harmonieux permettant la mise en lumière des atouts de chacun des secteurs de la Communauté de Communes.

Le projet du territoire s'articule par conséquent autour des trois axes suivants :

- Axe 1 : Développer un maillage de bourgs et de villages à l'échelle du territoire
- Axe 2 : S'affirmer comme un pôle économique structurant du Saint-Quentinois.
- Axe 3 : Apporter une qualité de vie spécifique à la vallée de l'Oise.

La traduction en objectifs chiffrés



# Axe 1 : Développer un maillage de bourgs et de villages a l'échelle du territoire

#### Conforter le réseau des bourgs du territoire

**5 « bourgs » constituent des polarités**, à la fois par leur nombre d'habitants, par leurs capacités économique, commerciales et de service, et par leur rayonnement sur les communes voisines :

- Ribemont, bourg rural important en population, situé au cœur de son canton;
- Moÿ de l'Aisne, en tant que pôle de services et de commerces :
- Itancourt, en tant que pôle économique situé sur la frange de Saint-Quentin ayant développé services, équipements à la population et une vie associative riche, avec des perspectives de développement économique importantes;
- Essigny-le-Grand, en tant que pôle commercial et de services secondaire, appelé à un développement plus impor-

tant en cas de réouverture de la gare ou halte ferroviaire ;

Vendeuil, en tant que pôle résidentiel qui présente une capacité de développement de services scolaires, de santé, et de commerces.

Ces pôles, qui présentent un profil diversifié, constituent, ensemble, une armature de proximité à l'échelle de la communauté de Communes.

Les projets du territoire, notamment résidentiels, ont vocation à s'appuyer sur ce maillage urbain afin d'assurer une répartition équilibrée de l'habitat, des services et des commerces et un développement territorial durable, les capacités foncières de ces pôles devant progressivement s'adapter à leur rôle au sein de la CCVO.

## Maîtriser quantitativement et qualitativement les évolutions démographiques.

 en répondant aux besoins en logements liés à l'arrivée de populations issues très majoritairement de Saint-Quentin.

Cet objectif suppose un travail spécifique sur les logements vacants (vétustes ou obsolètes), en utilisant les éléments du PIG départemental, permettant une remise sur le marché de ces logements actuellement non utilisables.

Cet objectif suppose également la construction de nouveaux logements sur le territoire, à la fois par renouvellement urbain (divisions de fermes et de maisons, opérations « cœur de bourg » ou « coeur de village »), par utilisation prioritaire des friches et des « dents creuses », et par des extensions urbaines soignées liées aux villages et aux bourgs, avec un effort spécifique de compacité des silhouettes



urbaines dans la vallée de l'Oise afin de préserver la qualité du paysage emblématique de ce site ;

- en prévoyant ces objectifs de logements en cohérence avec les capacités en équipements et services du territoire, et notamment la capacité en assainissement;
- en favorisant une diversification de l'offre de logements pour accueillir de nouvelles populations, avec des maisons individuelles, des maisons accolées ou groupées, des immeubles collectifs de petite taille dans les bourgs, notamment là où existe déjà des fronts bâtis sur rue, qui peuvent être prolongés;
- en répondant à des besoins spécifiques tels que les séparations, les divorces, l'accès au logement des jeunes, le vieillissement qui doit se traduire par :
  - la programmation de grands logements;
  - le développement du parc locatif privé et social à destination des jeunes couples, des jeunes actifs, des jeunes voulant décohabiter, et des personnes âgées;
  - l'adaptation des logements aux personnes âgées, qui occupent de grandes maisons et auxquelles on ne

sait pas proposer d'autres formules de logements au sein de leur commune d'attache :

 en répondant aux besoins supplémentaires en services à la personne (petite enfance, personnes âgées, culturels) impliquant à court/ moyen terme la création de nouveaux équipements.

# Renforcer les animations dans les centres bourgs et la création de lien social

- si le développement de commerces moyens et grands peut être une nécessité locale, l'objectif prioritaire du territoire est celui du maintien et de la croissance des services et commerces de proximité dans les bourgs;
- en améliorant l'accueil « Petite Enfance », le scolaire et le périscolaire pour attirer des populations jeunes et limiter l'évasion scolaire;
- en favorisant les rencontres par l'organisation de manifestations culturelles et sportives.

Implanter des antennes de services publics sur le territoire - des structures de formation et d'éducation en priorité - afin de répondre au besoin de mobilité des populations captives et développer l'accès à l'éducation et l'emploi, notamment pour les jeunes.

Ouvrir de nouveaux services de santé afin de renforcer une offre particulièrement déficitaire et d'améliorer l'attractivité du territoire.

Actuellement, il existe deux projets de création de maisons médicales à Ribemont et à Moÿ de l'Aisne. Un nouveau projet est susceptible de se développer à Essigny-le-Grand.

Dans le futur, d'autres projets pourraient être développés, en relation avec les polarités du territoire définis aux paragraphes précédents.

Créer des logements et des services adaptés aux personnes âgées : projets de développement de services de santé (cf. supra) et projet de création de Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (Marpa) afin de permettre aux seniors de conserver leur tissu social et amical en restant dans leur environnement.

Le manque de structures sur le territoire les oblige encore trop souvent à rejoindre des structures éloignées.

Renforcer la politique culturelle intercommunale sur le territoire, notamment en veillant à répondre aux besoins en équipements qui se présenteraient.



## **Axe 2:**

# S'affirmer comme un pôle économique structurant du Pays Saint-Quentinois

Cet objectif, qui vise à faire coexister développement résidentiel et économique sur le territoire, représente un élément essentiel dans l'équilibre durable du territoire. Il tend par ailleurs à diminuer les déplacements pendulaires en rapprochant lieu de domicile et de travail.

Les leviers envisagés pour atteindre ces buts sont les suivants :

# Conforter la vocation économique sur la frange Nord Ouest et de la vallée de l'Oise

- en maintenant et valorisant les activités industrielles, notamment au travers de la constitution d'une offre foncière permettant des regroupements, notamment entre donneurs d'ordre et sous-traitants;
- en offrant de nouveaux espaces économiques sur le territoire pour avoir une visibilité forte sans toutefois démultiplier les zones d'activités :

- projet de développement d'une Zone d'Activités à vocation industrielle et de services et tertiaire sur Itancourt / Urvillers, à l'écart des zones d'habitations, le cas échéant en liaison avec l'Agglomération de Saint-Quentin toute proche;
- projet de parcs d'activité à Ribemont et Essigny-le-Grand, en lien avec les polarités urbaines du territoire

# Conforter la vocation rurale et les activités agricoles, artisanales, de service

 en utilisant prioritairement les friches et dents creuses pour développer des espaces à destination artisanale, le cas échéant, si ces activités sont non nuisantes, en cœur de bourg et de village.

Cette organisation économique économe de l'espace permet en outre de diversifier les produits fonciers et immobiliers pour être compétitifs à l'échelle du Pays en présentant une offre originale;

- en renforçant les zones artisanales à étendre ou à créer, dans une optique de maillage du territoire et de lien avec les axes de transports;
- en préservant l'activité agricole et en maîtrisant la consommation d'espace agricole induite par l'urbanisation.

#### Renforcer l'offre commerciale

- La CCVO souhaite pouvoir disposer d'une offre commerciale renforcée au niveau des polarités urbaines, dans le cadre, notamment, d'opérations d'aménagement mixtes commerces / habitat.
- Le DOO, et le cas échéant le Document d'Aménagement Commercial (DACOM) du SCOT, préciseront les objectifs commerciaux sur la base d'orientations d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement (et notamment d'accessibilité).



#### Améliorer l'accessibilité, et, en particulier :

#### Améliorer la desserte routière à l'Est du territoire

Si globalement la vallée de l'Oise est bien inséré dans le réseau routier (A26, D1029, D1044, D1, D12), l'amélioration de la desserte routière à l'Est du territoire constitue un enjeu important, notamment pour le développement économique

En particulier, la requalification de la D12 (axe Saint-Quentin / Laon), épine dorsale du territoire, trop étroite et inadaptée à la circulation, constitue une priorité. De plus, l'amélioration de l'axe de la D131 représente un élément important pour le territoire, compte-tenu des trafics importants sur cet axe qui, de surcroît, traverse de nombreux bourgs et villages.

#### Améliorer les lignes de cars régulières existantes

Pour ce qui concerne le transport collectif, les objectifs portent sur l'amélioration des lignes régulières existantes, qui renvoie à l'accès aux loisirs, à l'emploi, à l'éducation ou encore à la formation.

Dans ce domaine, une réflexion est à entreprendre sur le cadencement, les horaires, les lieux de desserte, avant de mettre en place un transport type TAD (transport à la demande), coûteux et difficile à gérer.

- Mieux encadrer le trafic poids lourds et sécuriser les traversées des communes par des aménagements urbains appropriés :
  - sur la liaison Saint-Quentin/Laon où le trafic est intense :
  - sur l'axe Guise/Ribemont, où de nombreux poids lourds suivent la vallée de l'Oise.
- Encourager le transport de marchandises sur le canal de la Sambre à l'Oise

En matière de transport de marchandises, malgré la perspective du Canal Seine Nord Europe et le petit gabarit du canal de la Sambre à l'Oise, le transport de marchandises ne doit pas être exclu.

**Equiper le territoire en Très Haut Débit et en ADSL** pour accompagner le
développement économique (avec une
réflexion sur les parcs d'activité actuels et,
le cas échéant, à venir) et l'amélioration
des débits domestiques.

## Renforcer la vocation « tourisme et loisirs » dans les vallées de l'Oise et du Péron

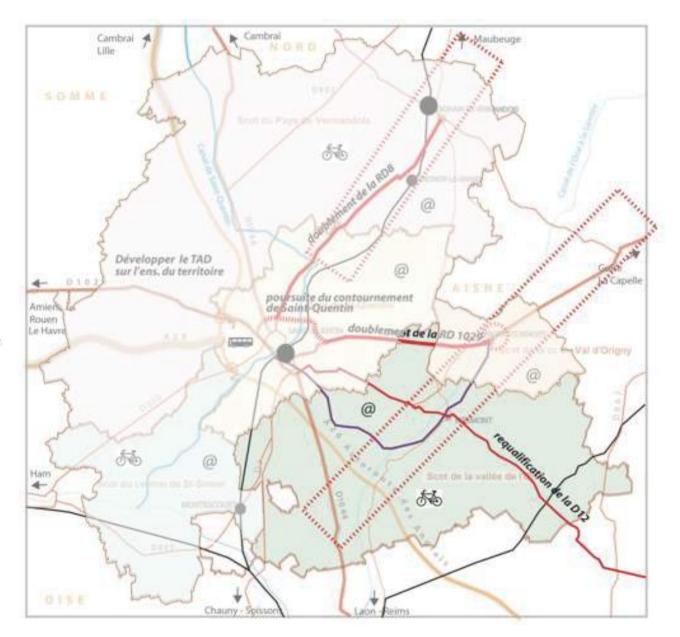
 en améliorant les capacités et surtout les types d'hébergements. La CCVO disposant déjà de nombreux gîtes intercommunaux et de chambres d'hôtes, les objectifs portent essentiellement sur la diversification de l'offre pour répondre aux attentes des clientèles : petits hôtels de charme, résidences de tourisme, etc...

- en développant le tourisme vert, le tourisme fluvial et l'activité liée à la pêche: le maintien du train touristique Origny/Saint-Quentin la réouverture du canal Sambre et Oise, et plus généralement la valorisation de la vallée de l'Oise s'inscrivent dans cette perspective;
- En favorisant une mise en réseau des équipements à l'échelle du Pays Saint-Quentinois et en promouvant cette destination au travers de ses différentes facettes (urbain, rural, tourisme vert, loisirs, tourisme de mémoire, etc...).
- en développant des animations : création de bistrots de pays proposant des produits du terroir, organisation de festivals (contes, musique, gastronomie);
- en valorisant des circuits courts liés aux productions agricoles qui existent sur le territoire ou à sa proximité immédiate;
- en préservant l'environnement, notamment au travers de la mise en place des trames vertes et bleues sur la vallée de l'Oise et du Péron (cf. chapitre suivant).

# Schéma général en matière de transports et de déplacements

Les projets situés en dehors du SCOT sont indiqués pour assurer la cohérence à l'échelle du Pays du Saint-Quentinois

- Favoriser l'intermodalité en gare
- Valoriser les haltes
- Améliorer la fréquence des trains
- Améliorer le réseau urbain PASTEL
- Encadrer le trafic PL
- Maintien de la ligne St-Quentin/Origny-Ste -Benoîte (fret et tourisme)
- Maintien du transport de marchandises sur le canal de Saint-Quentin
- Développer les modes doux
- @ Haut débit tous tous
- Autoroute
  - Route Départementale Structurante
  - Route Départementale secondaire
- Voie navigable
- Voie ferrée
- Gare
  - Echangeur





# Axe 3 : Apporter une qualité de vie spécifique à la Vallée de l'Oise

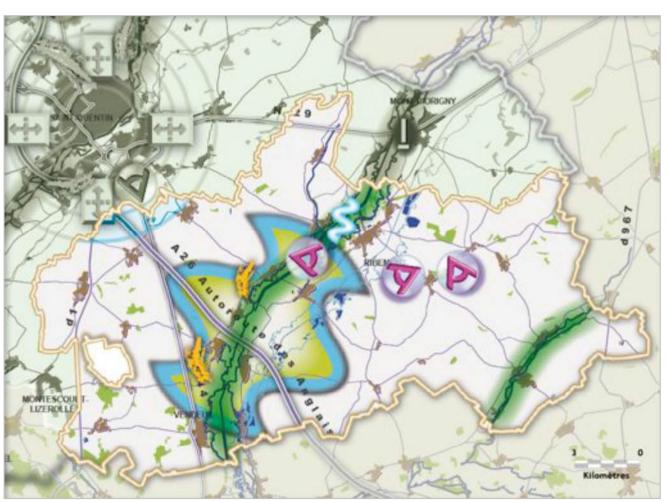
Afin de maintenir son attractivité, préserver son cadre naturel et bâti, améliorer la qualité de vie de ses habitants, le territoire se fixe les objectifs suivants :

## Maintenir la qualité architecturale et urbaine du territoire à travers :

- la préservation du caractère rural des bourgs et le patrimoine bâti, notamment les maisons traditionnelles anciennes; les futures opérations d'habitat devront s'insérer harmonieusement aux contextes bâtis et paysagers existants avec un effort particulier vers la restauration du bâti ancien;
- la mise en œuvre de programmes d'amélioration de l'habitat afin de diminuer la vacance résidentielle et améliorer le confort et l'isolation des logements anciens;
- l'encadrement des développements urbains, incluant une limitation de l'urbani-

- sation des hameaux qui sera précisée ultérieurement dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT;
- le traitement des entrées de bourgs et des lisières entre espace urbain et espace agricole;
- la gestion de la pression foncière aux franges des bourgs soumis à une forte attractivité (à Remigny, Vendeuil et Benay avec le passage de grandes infrastructures routières : D1, D 1044 et A26);
- l'organisation et la cohérence des développements urbains, en relation avec les bourgs anciens, afin d'éviter l'agglomération indifférenciée des nouveaux ensembles, notamment le long de l'Oise: maintien des coupures d'urbanisation entre les villages;
- une attention à la qualité des extensions bâties, à la diversification des traitements architecturaux et du mode d'aménagement, pour éviter la généralisation de zones pavillonnaires indifférenciées;

- la promotion des modes constructifs contemporains et/ou réinterprétant les motifs urbains ou architecturaux traditionnels :
- l'aménagement des espaces publics des centres bourgs, notamment afin de sécuriser les traversées d'axes routiers importants (en particulier la D 1044 et la D1), et permettre des conditions de circulation plus agréables tous modes confondus, avec un partage de l'espace public à organiser, en y incluant les circulations douces;
- la préservation des éléments paysagers et naturels existants dans les villages et les bourgs tels que les haies, les bosquets, les vues sur le grand paysage ou encore les boisements des la Vallée de l'Oise, à travers les PLU;
- l'amélioration des conditions d'assainissement et l'enfouissement des réseaux communaux.



# Principaux objectifs environnementaux

#### Objectifs identifiés



Préservation des fonds de vallées (valorisation des boisements / maîtrise de la populiculture)



Préservation des respirations naturelles entre les espaces urbains (maîtrise de l'urbanisation linéaire)



Lisière urbaine ayant un rôle important dans le grand paysage (transition entre les espaces urbains, agricoles et naturels / accès aux vues paysagères qualitatives / rattachement des urbanisations nouvelles aux centres urbains existants)



Mise en valeur des entrées de ville (aménagement végétal / cohérence activités et résidentiel)



Lisière urbaine qualitative perceptible dans le grand paysage



Point de vue remarquable

Valoriser les paysages naturels, ce qui implique de mettre en place une protection et mise en valeur des vallées de l'Oise et du Péron, en bonne intelligence avec le développement touristique :

- en préservant et en valorisant les paysages d'eau;
- en favorisant la plaisance sur le canal Sambre et Oise. Sa réouverture apparaît essentielle pour permettre à nouveau la circulation des péniches et les escales touristiques;
- en valorisant les chemins de halage et les maisons éclusières de VNF ainsi que le réseau de chemins de promenades existants, aménagés sur l'ensemble du territoire;
- en encadrant les Zones de Développement Eolien afin d'éviter la multiplication des projets, qui pourrait avoir un impact fort en terme paysager;
- en laissant voir le grand paysage et en aménageant des points de vue et des accès sur l'Oise et le canal Sambre et Oise;
- en organisant une « mise en scène paysagère » du territoire, et notamment en organisant l'urbanisation de façon à préserver la co-visibilité (depuis les crêtes

- et depuis la vallée) dans les vallées de l'Oise et du Péron.
- en veillant au maintien de la biodiversité et en développant les actions de mise en valeur de la trame verte et bleue.

Sur ce dernier point, la fonctionnalité future du milieu environnemental sera déterminée par la capacité à gérer les enjeux écologiques de façon transversale de façon à ce que l'ensemble de l'armature naturelle et des ressources puissent évoluer en cohérence.

Le seul corridor identifié par la DREAL concerne l'Oise.

Ce corridor été complété par d'autres corridors d'intérêt plus local constitué par les autres cours d'eau du secteur (ruisseaux affluents de l'Oise, Péron).

A ces trames, s'ajoutent :

Les secteurs où existent des liaisons à conserver voire renforcer : c'est le cas de secteurs agricoles où existent un certain nombre de boisements susceptibles d'être en réseau.

C'est le cas aussi des liaisons vallée humide-pelouse-boisements le long de la RD1029 (qui concernent partiellement le nord du territoire); Les secteurs à surveiller en priorité car il y a un risque de coupure biologique à terme (par le développement de l'urbanisation par exemple).

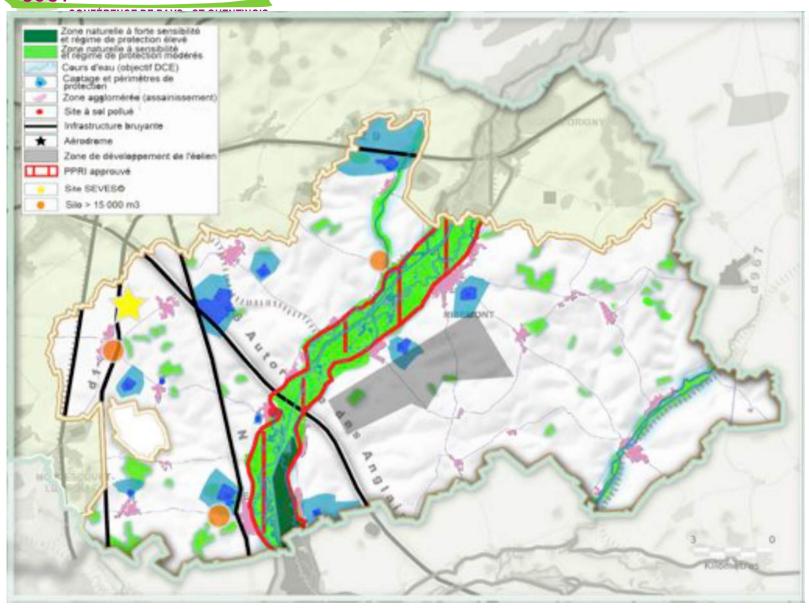
Dans le territoire, cela concerne notamment l'interférence du Péron avec l'agglomération de La Ferté-Chevresis, la vallée de l'Oise entre les communes de Moÿ-de-l'Aisne / Brissy-Hamégicourt, Mézières-sur-Oise / Séry-les-Mézières, Ribemont le long de la D12 au nord, ainsi que la coupure du ruisseau affluent de l'Oise par la RD1029 à Regny.

Un des enjeux majeurs pour la conservation de la fonctionnalité de cette trame sera d'éviter les coupures; dans ce cadre, il conviendra de veiller aux effets de l'urbanisation et des futurs aménagements.

La fonctionnalité sera d'autant plus grande que les cours d'eau s'accompagneront d'une ripisylve diversifiée, de prairies humides et de boisements ; on s'attachera donc à préserver voire renforcer ces structures annexes autour du corridor principal ;

D'autres enjeux sont perceptibles au niveau des cours d'eau afin de permettre les liaisons écologiques : la conservation des écoulements, ce qui suppose d'éviter les barrages et les mises en canalisation, et le maintien d'un niveau d'eau suffisant.

## SCOT



# Organisation environnementale du territoire :

- Principe de trame verte et bleue
- Gestion des risques
- Captages
- Potentiel
   éolien (ZDE arrêtée, à laquelle s'ajoutent six ZDE projetées et priorisée cf. page suivante)

Préserver les ressources naturelles du territoire, dans une perspective d'attractivité à long terme, ce qui passe, d'abord, par la protection de la ressource en eau, dans le cadre de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Dans cet objectif, il convient de protéger les abords des captages d'eau (périmètres de protection).

La protection de la ressource en eau passe également par les zones humides (inventaire du SDAGE et inventaires complémentaires éventuels et importance du secteur de Neuvilette) mais également par les équipements et aménagements nécessaires au bon assainissement des zones urbaines (veiller à la cohérence de développement de l'armature urbaine au regard des ambitions d'équipement en assainissement des communes, gérer les eaux pluviales et usées conformément aux attentes du SDAGE).

D'autres enjeux environnementaux ciblés appellent à une prise en compte locale : sites à sol pollué, autoroute et routes bruyantes ou encore sites à risque industriel.

Dans ces secteurs, l'urbanisation n'est généralement pas proscrite mais réglementée ou nécessite des modalités de gestion qualitative qui permettent de ne pas accroître les conflits entre les différents usages de l'espace.

Différents aléas et risques ont été identifiés notamment en matière d'inondation.

Tant les informations relevant d'inventaires que les zonages réglementaires nécessiteront d'être intégrés dans le projet de développement du SCOT.

Dans ce cadre, un PPRI a été approuvé dans la vallée de l'Oise et s'impose aux documents et autorisations d'urbanisme dans un rapport de conformité.

Rappelons qu'en zone rouge du PPRI, toute extension d'urbanisation est proscrite et qu'en zone bleue, qui comprend également des secteurs déjà construits, l'urbanisation est soumise à conditions.

Il est à noter que les secteurs les plus fortement contraints correspondent souvent aux secteurs naturels "protégés". Ainsi, bien que nécessitant une gestion particulière et limitative en matière de développement urbain, ces espaces ne sont pas pour autant des secteurs sans intérêt pour le territoire, puisqu'ils créent une attractivité sur le paysage et le cadre de vie et constituent donc des atouts au développement du territoire.

En ce qui concerne l'éolien, les plateaux du territoire sont particulièrement bien adaptés à un développement éolien. Un parc y est déjà construit et d'autres projets sont à l'étude.

Le D.O.O. du SCOT prendra en compte ces projets, dans le cadre de la Zone de Développement Eolien (ZDE) arrêtée et des six autres ZDE souhaitées par la Vallée de l'Oise, et qui ont fait l'objet d'une programmation et d'une priorisation précise.

Cette présence potentielle de nouveaux parcs éoliens sur son territoire doit conduire le SCOT à veiller à la cohérence paysagère des sites et de maîtriser l'émergence éventuelle de conflits d'usages avec l'urbanisation future.

Enfin, d'autres composantes environnementales sont à considérer dans le cadre du SCOT, et sont donc susceptibles d'influer sur les futurs projets de territoire.

Il s'agit en particulier :

- De la problématique "qualité de l'air"
- Des émissions de gaz à effets de serre (GES) au travers des transports, des activités industrielles et de l'énergie;
- De la gestion des déchets ;
- De la gestion des risques technologiques, et des pollutions, pour lesquels il conviendra de veiller à interdire les activités susceptibles de créer une pollution de la vallée de l'Oise et de veiller à l'évolution du site de déchets industriels de Vendeuil.











# La traduction en objectifs chiffrés :

#### Les objectifs résidentiels

Les objectifs quantifiés sont présentés cidessous à l'échelle de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise, à horizon 2030.

#### Ils prévoient :

- Une augmentation de population comprise entre 1 300 et 1 400 personnes, pour atteindre à horizon 2030 une population globale d'environ 14 500 habitants.
- Un besoin de construction correspondant de 1 000 à 1 100 logements.

Pour atteindre les objectifs de développement démographique, il conviendra de limiter les effets du desserrement des ménages. Une diminution du nombre de personnes par ménage inférieure à 2,2 aurait pour effet des besoins supplémentaires.

Dans ces conditions, les surfaces d'extensions urbaines pour réaliser ces logements sont évaluées à environ 69 ha.

Les conditions d'application précises de ces objectifs de surfaces seront définies ultérieurement dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT en tenant compte des différentes typologies de territoire.

Le développement envisagé repose sur les orientations programmatiques suivantes :

- La densité <u>moyenne</u> des nouvelles opérations d'habitat s'établira entre 16 et 17 logements à l'hectare;
- Les communes réaliseront, toujours en moyenne, entre 20 et 30 % des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine existante, avec des différences entre les hameaux, les villages et les bourgs structurants qu'il conviendra de préciser dans le DOO.

#### Les objectifs économiques

Les objectifs de création d'emplois, qui découlent de l'axe 3 du PADD « S'affirmer comme un pôle économique structurant du Pays Saint-Quentinois » seraient de l'ordre de 900 emplois supplémentaires à 2030 (soit une moyenne d'environ 50 emplois de plus par an.

Cet objectif est rendu nécessaire par l'existence d'un très faible taux d'emploi (59 emplois sur place pour 100 actifs résidents, chiffre en baisse depuis 1999) qu'il convient d'améliorer, pour faire face aux besoins de la population et pour limiter les migrations domicile-travail vers Saint-Quentin notamment.

La consommation d'espace pour les d'activités sera limitée à environ 106 ha., une partie des emplois se situant dans le tissu urbain existant, notamment les emplois commerciaux, de services et artisanaux. Cette enveloppe intégrant les 41 ha déjà ouverts à l'urbanisation, le total des nouveaux espaces est de 65 hectares.